



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 20
Votants 26
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
18. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENT – AVENUE DES CORSAIRES À
SAINT MARTIN DE RÉ
Réalisation de travaux d'extension de l'éclairage
par le SDEER**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 29 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : Mme Isabelle Masion-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle Masion-TIVENIN), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Marlyse PALITO.

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015151-DE
Reçu le 30/10/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 20
Votants 26
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 18. ETUDES ET TRAVAUX OPÉRATION DE LOGEMENT – AVENUE DES CORSAIRES À SAINT MARTIN DE RÉ Réalisation de travaux d'extension de l'éclairage par le SDEER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2ème groupe de l'article 5.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie dont l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement et la participation pour tous les logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire par portage foncier et/ou par participation financière,

Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°113 du 24 septembre 2015 et notamment les opérations d'au moins 20 logements,

Vu la délibération n°1.8 du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes (EPF PC),

Vu la délibération n°1.11 du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention projet avec l'EPF PC,

Vu la délibération n°151 du 25 octobre 2012, relative au projet de mise à bail après désamiantage et déconstruction du site de l'ancienne maison de retraite,

Vu la délibération n°230 du 7 novembre 2013 relative à la validation du projet de convention de mise à bail dans le cadre de l'opération de construction de 63 logements locatifs sociaux,

Vu la convention préalable à la signature d'une promesse de bail portant sur la construction de 63 logements locatifs sociaux,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2015,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) peut réaliser ces travaux et prendre à sa charge, 50 % des coûts,

Considérant que le montant des travaux d'extension s'élevant à 11 917,74 € HT, le SDEER peut participer à hauteur de 5 958,87 € HT,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

il convient, dès lors, de réaliser une extension de l'éclairage dans le cadre des travaux de viabilisation.

PRÉFECTURE
017-241700459-20151029-D2015151-DE
Reçu le 30/10/2015

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage dans le cadre de l'opération des 63 logements de Saint Martin de Ré par le SDEER, intégrant une participation de sa part de 50 % à savoir 5 958,87 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Affichée le : 30 octobre 2015
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2

mois à compter de la présente notification.

017-24106450-20151029-0151-DE
Reçu le 30/10/2015